

279-86

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 12 + 1
Pour	: 12 + 1
Contre	: /
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT  
Séance du 05 mars 2024

DOCUMENT OFFICIEL  
DU 24/03/24 AU 29/03/24

L'an deux mille vingt-quatre les cinq mars à quatorze heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

**Etaient présents :** René ISNARD, Jean-Noël NAL, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Bernard NAL, Jérôme SAMUEL, Gérard BARDONNENCHE, Christian GARCIN, Jacques MAUREL, Joël CHRISTOPHE (Suppléant),

**Etaient excusés et représentés :** Nicolas RICHIER (Pouvoir donné à Christian GALLO)

**Assistaient également sans voix délibérante à la réunion :** Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier).

**Secrétaire de séance :** Daniel ROBERT.

**Objet :** Décision Modificative n° 1 au budget 2024.

M. le Président informe les syndics qu'il est nécessaire d'augmenter le chapitre 65 afin de procéder aux annulations et réémissions des rôles de l'année 2023.

A ce jour, les annulations sont plus importantes que le montant prévu au Budget Primitif 2024 initialement prévu pour 25 000€. Il convient d'augmenter la ligne de 10 000€ afin de ne pas déséquilibrer le chapitre.

La DM n°1 est équilibrée par la recette au 70688

La DM n°1 est la suivante afin de pouvoir procéder aux opérations de régularisations :

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
65888	Autres	10 000€	
70688	Autres prestations de services		10 000€
	<b>TOTAL</b>	10 000€	10 000€

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Valide la Décision Modificative n° 1.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance  
Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,  
Le Président,  
Christian GALLO

